

Tarifs :

Un devis gratuit peut être établi à la demande.

Organisme financeur	Tarif horaire	Pour une personne seule		Pour un couple
Allocation Personnalisée d'Autonomie (CD 13)	24,58 €	Selon les revenus – Participation inscrit dans le plan d'aide		
CARSAT	26,80 €	Selon les revenus – Participation inscrit dans le plan d'aide		
CNAV	26,80 €			
CNRACL	26,80 €			
PCH – MDPH	24,58 €			
Aide Sociale (CD13)	24,58 €	Participation horaire 1€		
CCAS Tarif selon le revenu fiscal de référence	5,21€	Jusqu'à 11 472,00€	Jusqu'à 17772,00€	
	8,91€	De 11 472,01 à 13 200,00 €	De 17 772,01€ à 20 364,00€	
	10,26€	De 13 200,01€ à 15 168,00€	De 20 364,01€ à 21 828,00€	
	13.85€	De 15 168,01€ à 16 980,00€	De 21 828,01 à 23064,00€	
	16,25€	De 16 980,01 à 20 628,00€	De 23 064,01€ à 26 688,00€	
	18.81€	De 20 628,01€ à 24 264,00€	De 26688,01 à 32 052,00€	
	21.92€	De 24 264,01 à 31 620,00€	De 32 052,01 à 40 044,00€	
	25,78€	Au-dessus de 31 620,00€	Au-dessus de 40 044,00€	

Aucun frais de dossier ne sera facturé.

Tout particulier ayant recours à des services à la personne à son domicile bénéficie, selon la législation en vigueur, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées, une attestation fiscale vous sera transmise.

Contact :

Accueil téléphonique :

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à
16h30**

Tel : 04.90.44.50.80

Permanences physiques :

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à
16h30**

Mail : maintien-a-domicile@istres.fr

**Le SAAD : Service d'Aide
et d'Accompagnement à
Domicile**



-Service médico-social public-

Une solution pour le
maintien à domicile des
personnes âgées en perte
d'autonomie et/ou en
situation de handicap.

SAAD

18 avenue Aristide Briand

13800 ISTRES

Tel: 04.90.44.50.80

Le SAAD : service médico-social

La mission du service :

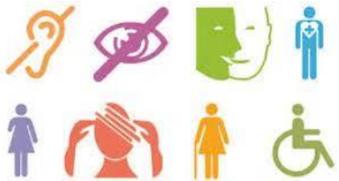


Sous la tutelle du Conseil Départemental 13, le service intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. Les objectifs d'intervention sont dans le but de maintenir leur autonomie, rompre leur isolement, soulager leur proche aidant et conserver des liens sociaux.

Le SAAD, en réalisant des actions liées aux actes essentiels de la vie, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au développement des activités sociales, a pour vocation de maintenir le plus possible les bénéficiaires dans leur environnement familial et personnel.

Le public aidé :

Le service s'adresse aux personnes âgées de 60 et plus dépendantes et aux adultes en situations de handicap nécessitant une aide dans leur vie quotidienne.



L'équipe :

Le personnel est composé de 46 aides à domicile et 5 référentes de secteur qualifiés et expérimentés. L'équipe travaille en collaboration avec les différents partenaires du maintien à domicile de proximité.

Les prestations :

Les aides à domicile se déplacent à votre domicile pour vous aider dans :

❖ vos actes essentiels de la vie :

Aide à la toilette, Aide à l'habillage/déshabillage, Aide au lever/coucher, Aide au transfert



❖ vos tâches de la vie quotidienne :

- Aide et préparation aux repas,
- Aide à la mobilité,
- Accompagnement extérieur
- Aide administrative



❖ l'entretien du lieu de vie :

Activité ménagère, Repassage, Entretien du linge



La zone géographique :

Le service intervient sur la commune d'Istres incluant Entressen et le Ranquet.



Les modalités d'accueil :

La demande d'intervention peut être faite par la personne elle-même, par son entourage, ou par un partenaire. Une référente de secteur se rend au domicile du bénéficiaire afin d'évaluer ses besoins et instruire un dossier d'aide. Un document Individuel de Prise en charge est signé par le bénéficiaire, une fois la notification de l'organisme financeur reçue (délai de 2 mois, environ). La présentation de l'aide à domicile est réalisée lors de la mise en place des interventions.



Le fonctionnement du service :

L'équipe s'adapte aux besoins des bénéficiaires en continu, avec bienveillance en maintenant leurs capacités préservées. L'équipe respecte les bénéficiaires dans sa globalité en prenant en compte ses besoins et ses choix, afin de leur assurer une qualité de vie et leur bien être.